



Y a t'il prescription sur retrait de point ?

Par **Ahmed ahmed**, le **27/08/2018 à 17:05**

Bonjour,

J'ai eu des contraventions (que j'ai payées) qui devait entraîner une perte de 8 points sur mon permis, il y a maintenant plus de 3 ans et il se révèle qu'à ce jour toujours rien. Existe-t-il une date de prescription ou ils peuvent me les retirer quand bon leur semble ? Je sais pas si je dois impérativement faire un stage, j'ai actuellement 9 points, ou laisser passer tranquillement ?

J'aimerais beaucoup que vous m'éclairiez si possible svp. Merci.

Par **Visiteur**, le **27/08/2018 à 17:52**

Bjr

Demandez le détail et l'historique, vous serez plus tranquille.

Par **Ahmed ahmed**, le **27/08/2018 à 17:56**

Justement, je suis allé ce matin au trésor public (effectivement toutes les contraventions sont bien payées) rien de leur côté, ils m'ont envoyé à la préfecture, j'y suis allé ils m'ont dit qu'effectivement mes contraventions devaient faire l'objet de retrait de point mais aucune trace et pas de réponse à me donner (si ce n'est attendez vous verrez bien...)

Par **martin14**, le **27/08/2018 à 17:57**

Bjr,

Demandez un relevé intégral en Préfecture ou en sous-préfecture ..

Il faudrait savoir notamment pourquoi vous avez 9 points et pas 12 ... ?

Par **Ahmed ahmed**, le **27/08/2018 à 18:01**

J'ai 9 points parce qu'il y a un mois de ça je me suis fais arrêter. Les 3 points qui m'ont etait retiré ne font pas parti des 8 points qu'ils devaient me retirer il y a plus de 3 ans. D'où ma question, parce que s'ils décident de me les retirer je me retrouverai à 1 point

Par **martin14**, le **28/08/2018 à 00:08**

Bonjour,
Quelle est la date du paiement des amendes forfaitaires en question (les 8 points dont vous parlez)?

Par **Ahmed ahmed**, le **28/08/2018 à 00:10**

Je ne sais plus exactement, mais je les ai payé bien avant qu'elles majorent (genre 15 jours un mois)

Par **Ahmed ahmed**, le **28/08/2018 à 00:12**

Ah pardon j'avais eu un souci je l'es avait reçu en majorée, j'avais pris rdv avec l'omp qui me les avait renvoyé en minoré et j'ai payé

Par **martin14**, le **28/08/2018 à 07:33**

Le plus sûr serait de demander un relevé intégral en Préfecture ou en sous préfecture ... car il faut des renseignements précis ...et fiables ...
Ils auraient dû vous donner ce document lors de votre visite ... mais vous auriez pu aussi le leur demander

Par **Ahmed ahmed**, le **28/08/2018 à 17:40**

Je suis allé à la préfecture, j'ai posé toute mes questions, elle avait l'air un peu dépassée, elle a consulté son fichier et m'a dit que tout était en règle je n'ai pas pensé à lui demander de m'imprimer le relevé... c'est elle qui m'a dit qu'il y avait peut-être prescription... article de loi que je n'ai pas trouvé d'où ma question ici

Par **martin14**, le **29/08/2018 à 04:51**

oui, la prescription est possible mais pas obligatoire : ça dépend des dates et des mentions or

vous n'en connaissez pratiquement aucune ... donc il vous faut le relevé ... et il vous faut donc retourner à la Préfecture pour le réclamer ..

Par **Tisuisse**, le **29/08/2018** à **07:39**

Bonjour,

C'est le relevé intégral de vos points qu'il faut réclamer, pas le relevé des condamnations. Sur le relevé intégral des points figureront les dates des derniers retraits, leurs motifs et le nombre de points retirés.

Par **Visiteur**, le **29/08/2018** à **08:58**

Relisez la première réponse qui vous a été faite.

Ceci dit, si le délai théorique de récupération est écoulé, il ne doit plus être possible de les retirer, mais faites vos calculs pour voir où vous en êtes virtuellement, et si le total des points que vous avez perdu, est supérieur à 12, je vous conseille de vérifier régulièrement votre solde de points

Par **martin14**, le **29/08/2018** à **16:45**

Bonjour Pragma,
[citation]

Ceci dit, si le délai théorique de récupération est écoulé, il ne doit plus être possible de les retirer, [/citation]

oui, encore que ce n'est pas "si le délai théorique **EST** écoulé" ... mais plutôt "si le délai théorique **ETAIT** écoulé lorsque les 3 points perdus récemment ont été retirés du compte point".

Par **Ahmed ahmed**, le **29/08/2018** à **17:01**

Je pense que oui, je suis sûr d'avoir payé ces amendes il y a plus de 3 ans aujourd'hui. Je ne travail pas demain j'irai à la pref demander un relevé

Par **Ahmed ahmed**, le **30/08/2018** à **10:39**

Rebonjour, je sors enfin de la préfecture après une queue interminable on me dit que le

relevé intégral se demande par courrier...

Par **Visiteur**, le **30/08/2018 à 11:12**

Et si vous faisiez le stage quand même ?
Par précaution...

Par **Ahmed ahmed**, le **30/08/2018 à 11:30**

Vue qu'il m'en rest 9 j'en récupérerai que 3 au lieu de 4 si ils me les retire juste après ce serai bête

Par **martin14**, le **30/08/2018 à 13:56**

[citation]

Rebonjour, je sors enfin de la préfecture après une queue interminable on me dit que le relevé intégral se demande par courrier...

[/citation]

C'est absolument scandaleux qu'ils vous répondent ça ... bien sûr on peut aussi le demander par courrier (il faut joindre une copie du permis plus une enveloppe affranchie au tarif recommandé : j'espère qu'il vous l'ont dit ?), mais ils doivent normalement le délivrer immédiatement sur place ...et gratuitement ...

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Post modéré car non conforme à la charte.

Par **Tisuisse**, le **30/08/2018 à 14:02**

Je précise que ce bordereau de situation des points peut être demandé dans n'importe quelle préfecture ou sous-préfecture, France Métropolitaine et DOM-TOM.

Par **martin14**, le **30/08/2018 à 14:06**

[citation]

Je précise que ce bordereau de situation des points peut être demandé dans n'importe quelle préfecture ou sous-préfecture, France Métropolitaine et DOM-TOM.

[/citation]

oui, mais la preuve que non puisqu'en Gironde, la Préfecture le lui a refusé ...
Et je pense que la Gironde n'est pas la seule Préfecture à violer la loi et refuser la délivrance
du document au guichet ..au prétexte qu'on peut faire la demande par courrier ...

<http://telepointspermis.fr/solde-points-permis/releve-information-integral/>

Par **Ahmed ahmed**, le **30/08/2018 à 14:08**

Vue qu'il m'en rest 9 j'en récupérerai que 3 au lieu de 4 si ils me les retire juste après ce serai
bête

Par **Tisuisse**, le **30/08/2018 à 14:11**

Rien ne lui interdit d'aller réclamer ce document dans l'une des sous préfecture de Gironde
(Blaye, Langon, Lesparre-Médoc, Libourne)

Par **Ahmed ahmed**, le **30/08/2018 à 14:16**

Comme je l'ai dit plus haut les préfectures ne délivre plus ce document, il est a réclamé par
voie postal. J'ai le document qui explique tout ça je ne sais pas si je peu le poster ici?

Par **Tisuisse**, le **30/08/2018 à 14:41**

Dans ces cas là, faite votre demande par courrier (LR/AR) et joignant copie d votre permis +
copie recto-verso de votre CNI ou de votre passeport en cours de validité. Joignez une
enveloppe timbrée au tarif LR/AR, avec l'AR prérempli, pour la réponse.

Par **Ahmed ahmed**, le **30/08/2018 à 15:11**

Oui voilà c'est exactement ce qui est expliqué dans le papier qu'ils m'ont remis

Par **martin14**, le **30/08/2018 à 15:55**

[citation]

Comme je l'ai dit plus haut les préfectures ne délivre plus ce document, il est a réclamé par voie postal. J'ai le document qui explique tout ça je ne sais pas si je peu le poster ici?
[/citation]

vous pouvez le mettre chez un hébergeur et nous communiquer le lien :

voici un hébergeur de pdf
<http://www.fichier-pdf.fr/>

si c'est un fichier image, vous avez des hébergeurs d'images :

<https://www.cjoint.com/>

Par **Ahmed ahmed**, le **30/08/2018 à 20:36**

<https://www.cjoint.com/c/HHEsP3O3Cyj> Voilà le lien

Par **martin14**, le **31/08/2018 à 07:30**

[citation]
<https://www.cjoint.com/c/HHEsP3O3Cyj> Voilà le lien

[/citation]

ok merci ..

Je pense que ça dépend donc finalement des préfectures .. certaines continuent de les remettre immédiatement sur place au guichet .. et d'autres non ...

Bref, l'admninistration fait du n'importe quoi ... comme elle sait si bien le faire ...